

Contenu Net: 149,6 L

## VANCIDE 51

### Agent de conservation industriel

**ATTENTION POISON**

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'ENREGISTREMENT : 13928

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**GARANTIE :**

Diméthylthiocarbamate de sodium 27,6 %

2-Mercaptobenzothiazole présent sous forme de sel de sodium 2,4 %

Agent canadien :

Mr. Pierre Brisson, 1 Eva Road, Etobicoke, Ontario M9C 4Z5, (416) 626-6027

**Fabricant :**

**R.T. Vanderbilt Co., Inc.**  
**30 Winfield Street**  
**Norwalk, CT 06855 U.S.A.**

**Numéro de produit 47808**

**Pour tout déversement, fuite, incendie ou accident concernant ce produit, appeler CHEMTREC, jour ou nuit, au 1-800-424-9300. Pour les urgences internationales, appeler 1-202-483-7616 à frais virés. Pour les situations non-urgentes, appeler 800-262-8200.**

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Corrosif pour les yeux et la peau. Peut provoquer l'irritation des voies respiratoires et des muqueuses. Éviter d'inhaler les aérosols ou le brouillard. ÉVITER LE CONTACT avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un respirateur approuvé par le NIOSH, des lunettes à roques ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques ainsi qu'une combinaison par dessus un chandail à manches longues et un pantalon long lors de la manutention.

**DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX – IRRITE LA PEAU**

**PREMIERS SOINS :**

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et  continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le  traitement. Déplacer la personne vers une source d'air frais. EN CAS D'INHALATION, si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**ATTENTION!** – Ce produit est toxique pour le poisson et pour d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

**ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**MODE D'EMPLOI POUR APPLICATIONS INDUSTRIELLES**

**Papier et carton résistant aux moisissures** – Pour donner des propriétés anti-moisissures au papier ou au carton, appliquer de 1,65 % à 3,3 % de **VANCIDE 51**, selon le poids de la feuille, comme traitement de surface à la presse encolleuse ou à la calandre. Ne pas utiliser dans la fabrication de papier ou de carton résistant aux moisissures destinés à l'emballage de nourriture.

**Conservation du tissu de coton** – Pour la préparation du tissu de coton, traiter de la façon suivante, basée sur une reprise d'humidité de 100 % : (1) Imbiber d'une solution de 5 volumes de **VANCIDE 51** et 95 volumes d'eau, puis sécher. (2) Imbiber d'une solution de 1,2 % de dihydrate d'acétate de zinc puis sécher.

**Conservation d'huiles de coupe** – Pour empêcher les solutions et émulsions d'huile de coupe de prendre des odeurs indésirables et les émulsions de se décomposer à cause d'infections bactériennes ou d'actions fongiques, ajouter le **VANCIDE 51**, selon le poids, au liquide dilué à raison de 500 à 1000 ppm par unité de poids du liquide. Pour préparer 500 ppm, ajouter 2,5 kg de **VANCIDE 51** par 5000 L de liquide, et pour obtenir 1000 ppm, ajouter 5 kg par 5000 L.

**Agent de conservation pour pâte** – Ajouter de 0,33 % à 1,0 % de **VANCIDE 51** à la pâte d'amidon, selon son poids, mais pas moins de 0,02 % selon le poids de la pâte. Pour conserver les pâtes d'alginate, ajouter de 0,1 % à 0,2 % de **VANCIDE 51**, selon la solution d'alginate. Pour les solutions de caséine, ajouter de 0,33 % à 1,0 % de **VANCIDE 51**, selon le poids de la caséine, mais pas moins de 0,1 %, selon le poids total de la pâte.

**AVIS À L'UTILISATEUR -**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Les produits contenant ce produit chimique ne doivent pas être utilisés dans des matériaux d'emballage de produits alimentaires ou d'autres produits utilisés dans des endroits où de la nourriture est entreposé, manipulée ou traitée.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )